



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ÉVALUATION FINALE EXTERNALISÉE DU PROJET FSPI N°2022-85
« Renforcement de l'accès au droit de populations vulnérables d'Afrique du
Nord et du Moyen-Orient par la création d'un ensemble de cliniques
juridiques universitaires – Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires
palestiniens »**

Termes de référence

Sommaire :

1- Justification de l'évaluation	3
2- Présentation du projet évalué.....	3
2.1- Contexte à l'origine du projet.....	3
2.2- Objectifs et caractéristiques du projet.....	4
2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation.....	4
3- Objectifs de l'évaluation	5
4- Prestation demandée	6
4.1 Bilan consolidé.....	6
4.2 Questions évaluatives.....	6
4.3 Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation	7
5- Pilotage de l'évaluation	7
6- Démarche et livrables	7
7- Calendrier prévisionnel.....	9
8- Budget	9
9- Méthodologie.....	9
9.1 Documentation disponible	9
9.2 Entretien avec les parties prenantes, partenaires et bénéficiaires	9
9.3 Mission terrain.....	9
9.4 Enquête en ligne	10
10- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet	10

Annexe 1 : Annexe financière

Annexe 2 : Matrice de la fiche de synthèse

Annexe 3 : Rapport de présentation du projet

Annexe 4 : Bibliographie - Documentation disponible pour l'évaluation

1- Justification de l'évaluation

Le « Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants, les Sociétés Civiles, la Francophonie et le Développement Humain » (FSPI) est un programme de coopération financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Ce programme subventionne des initiatives dans les domaines de la gouvernance démocratique, du climat, de la santé, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, etc.

Le FSPI-2022-85 avait pour objectif global de renforcer durablement l'accès au droit pour des populations vulnérables au Moyen-Orient à travers la création et la redynamisation de cliniques juridiques universitaires. Ce projet a eu pour ambition de créer ou renforcer une structure dans chacune des universités bénéficiaires, et à terme, de créer un réseau d'une vingtaine de cliniques juridiques. Ce projet a été mis en œuvre par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

D'un montant de 592 437 euros sur deux ans (2022-2024) ce projet touche à présent à sa fin et une évaluation finale externe de l'ensemble des activités mises en œuvre est prévue.

2- Présentation du projet évalué

Le projet mené par l'AUF de « Renforcement de l'accès au droit de populations vulnérables d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient par la création d'un ensemble de cliniques juridiques universitaires (Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens) » a eu pour objectif de renforcer durablement l'accès au droit pour les populations vulnérables au Moyen-Orient à travers la création et la redynamisation de cliniques juridiques universitaires.

En vue d'atteindre cet objectif global, trois composantes ont été retenues et mises en œuvre :

- Sélectionner et mettre en place les structures bénéficiaires ;
- Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques au niveau régional ;
- Sensibiliser à l'enseignement clinique du droit.

Les bénéficiaires qui ont été ciblés sont des universités des 5 pays cibles à raison de 2 à 5 universités par pays.

2.1- Contexte à l'origine du projet

L'accès au droit est une problématique majeure dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient. Les principales barrières résident entre autres dans la connaissance des droits par les citoyens, leurs capacités à les faire valoir et les coûts qui y sont liés. Les difficultés d'accès au droit en Égypte, au Liban, dans les Territoires Palestiniens, en Jordanie et en Irak sont particulièrement prégnantes pour les populations défavorisées et vulnérables, dont les femmes. D'importantes catégories de populations dont la situation s'avère fragilisée, ont besoin d'informations, de conseils et d'accompagnement juridique de proximité pour faire valoir leurs droits.

Afin de faciliter cet accès au droit des populations les plus vulnérables, des solutions innovantes existent comme les cliniques juridiques universitaires. Ce type de clinique permet à des étudiants en droit de contribuer à un meilleur accès au droit pour tous, en délivrant des consultations juridiques gratuites sous la supervision d'enseignants et de professionnels du droit. Elles peuvent être généralistes ou spécialisées sur une thématique (par exemple le droit de la famille). Intégrées dans un cursus universitaire, elles constituent un modèle d'enseignement pédagogique et social innovant présentant un double avantage : faciliter l'accès au droit des populations les plus vulnérables, tout en formant les étudiants à la pratique professionnelle du droit, afin de permettre leur intégration dans le marché du travail. Le modèle des cliniques juridiques universitaires est d'autant plus intéressant qu'il est pérenne de par ses faibles coûts de fonctionnement, contrairement aux cliniques juridiques d'inspiration anglo-saxonne centrées sur le recours aux avocats rémunérés, et donc moins durables.

Le projet de renforcer les cliniques juridiques universitaires est un projet nouveau pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La France avait précédemment financé des actions relatives aux droits humains et de soutien à la création de maisons du droit dans plusieurs pays, destinées à permettre des consultations gratuites délivrées par des avocats, rémunérés dans le cadre du projet. Ce modèle s'est révélé peu pérenne, l'État n'ayant, dans une majorité des cas, pas repris en charge la rémunération des avocats à la fin du projet. Ce projet de soutien à des créations de cliniques juridiques universitaires présente l'avantage de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en droit et sa pérennisation est assurée par le volontariat des étudiants et l'intégration, à chaque fois que possible, de la clinique dans le cursus universitaire diplômant. Il implique de faibles coûts de fonctionnement, qui sont structurellement absorbables par les universités hôtes.

Le projet a été mis en œuvre par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui est fortement impliquée auprès des universités de la région et dispose d'équipes dans plusieurs pays de la région dont l'Égypte (Alexandrie et Le Caire). Sa direction régionale est implantée à Beyrouth.

2.2- Objectifs et caractéristiques du projet

L'objectif global du projet était de renforcer durablement l'accès au droit pour les femmes et les populations vulnérables au Moyen-Orient à travers la création et la redynamisation de cliniques juridiques universitaires. Certaines populations des pays ciblés doivent avoir accès à travers ce projet à des consultations juridiques gratuites et à une meilleure connaissance de leurs droits, afin d'être en meilleure capacité de les exiger. Le projet ambitionnait de créer ou renforcer une structure dans chacune des universités bénéficiaires. A terme, le projet vise la création d'un réseau d'une vingtaine de cliniques juridiques à raison de 3 à 5 par pays ciblé, dans la perspective de renforcer l'un des fondements initiaux de la démocratie, le droit d'accès à la justice. L'enseignement clinique du droit repose bien évidemment sur une approche et une pédagogie spécifique mais aussi sur une structure physique. Le projet a soutenu, lorsque nécessaire, l'aménagement et l'équipement des espaces mis à disposition par les universités bénéficiaires.

Trois composantes ont été définies pour ce projet, toutes mises en œuvre par l'AUF :

- 1) Sélectionner et mettre en place des structures bénéficiaires ;
- 2) Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques au niveau régional ;
- 3) Sensibiliser à l'enseignement clinique du droit.

Le projet a été mis en place dans 5 pays : Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens, sur une durée de 2 ans étendue de 6 mois.

Les populations vulnérables et défavorisées sont les bénéficiaires finaux du projet. Les structures, les cliniques, devaient être mises en place par des universités et leurs corps professoraux, considérés comme les bénéficiaires directs du projet. Les bénéficiaires intermédiaires ou indirects du projet sont les étudiants en droit amenés à se professionnaliser, sous l'encadrement du corps professoral, en dispensant les services de consultation.

2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation

Une grande partie des activités prévues lors du dépôt du dossier a déjà été réalisée. Les dernières tâches en cours seront finalisées avant la date officielle de clôture du projet.

Activité 1.2 : Officialisation des partenariats et établissement de la liste finale des interlocuteurs par établissement

Le processus de signature des conventions, destiné à formaliser les partenariats, a été particulièrement long. À l'approche de la fin du projet, plusieurs établissements universitaires, notamment en Égypte et en Irak, n'ont pas obtenu les autorisations administratives nécessaires pour signer les conventions. Toutefois, l'absence de ces signatures, ayant avant tout vocation à engager les universités sur le long terme, n'a pas empêché la mise en œuvre des activités prévues.

Activité 1.5 : Équipement et aménagement des espaces dédiés aux cliniques juridiques

Le règlement interne de certains établissements bénéficiaires a compliqué l'exécution de cette activité, la réception des subventions et des donations étant particulièrement difficile.

Pour remédier à cette contrainte, les établissements irakiens ont demandé d'utiliser le budget destiné aux équipements pour organiser une formation à l'attention de leurs étudiants cliniciens. Les échanges avec les autres établissements concernés (notamment l'Université de Jordanie et l'Université de Mansoura) sont toujours en cours afin de mener à bien cette activité. La guerre de Gaza et la destruction de l'Université Al Azhar a mené à l'arrêt total de la participation de cette université au projet.

Activité 2.2 Créer et animer un réseau régional de cliniques juridiques dans le but de favoriser les échanges

Le réseau informel est déjà opérationnel de facto. Certains établissements intègrent déjà les partenaires du projet dans leurs activités, et des collaborations émergent progressivement entre eux. Les responsables des différentes structures se connaissent déjà et entament des discussions autour de projets communs. Des contacts sont déjà établis avec plusieurs réseaux similaires.

Cependant, une réflexion sur le fonctionnement ultérieur du réseau reste nécessaire : doit-on envisager une formalisation ? Quel rôle chaque partie prenante devrait-elle jouer, notamment dans l'animation du réseau ? L'évaluation pourrait proposer des recommandations pour des actions peu coûteuses permettant de partager entre les membres, l'AUF et le MERA, via les postes diplomatiques, pour continuer à soutenir les activités du réseau au-delà de la vie du projet, et maintenir une dynamique sur le long terme.

Activité 2.3 participer au séminaire international du Réseau des cliniques juridiques francophones.

Deux partenaires issus de l'Université d'Alexandrie et de l'Université Ain Shams ont été retenus pour présenter des interventions lors du séminaire. Les partenaires francophones du projet seront invités à y assister. La participation sera limitée à un ou deux représentants par pays partenaire du projet.

Ce séminaire est prévu fin octobre. Le retard dans la réalisation de cette activité est dû au calendrier du RJCF.

Activité 3.1 Organiser des concours de simulation du travail clinique au sein de chaque établissement.

Initialement, des activités et des concours internes à chaque université devaient être organisées. Sur proposition de l'un des partenaires du projet, cette activité a finalement pris une envergure régionale à laquelle tous les partenaires ont été invités à participer. Un concours de plaidoirie a eu lieu à Amman en marge de la conférence organisée début juillet. Le compte rendu de cette activité sera fourni aux évaluateurs.

aux évaluateurs.

Un comité de pilotage (COFIL) composé des représentants de l'AUF, du MEAE et des postes diplomatiques dans les pays concernés par le projet a tenu des réunions régulières et a respecté une périodicité biannuelle. Le COFIL s'est réuni en juillet 2022, mars 2023, octobre 2023 et avril 2024. Les comptes-rendus de ces réunions seront fournis aux évaluateurs.

Des points mensuels ont également été préparés et diffusés par courrier électronique au MEAE et aux postes diplomatiques afin de tenir les membres du COFIL informés de l'avancement des activités du projet dans leurs pays respectifs.

Des détails supplémentaires sur les activités du projet sont fournis dans le rapport à mi-parcours et les différents comptes-rendus d'activités qui seront fournis aux évaluateurs.

La consommation du budget, fin juillet 2024, se répartit de la manière suivante :

	Prévu €	Réalisé €
Composante 1	169 560	134 994
Composante 2	188 300	100 933
Composante 3	40 260	97 026
Management	194 317	132 966
	592 437	465 919

3- Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation est conduite pour permettre de déterminer si les activités menées ont répondu aux besoins des bénéficiaires ciblés (universités, corps professoral, étudiants en droit) et ont contribué à un renforcement de l'accès au droit dans les pays concernés. Cette évaluation doit permettre aussi à l'AUF, opérateur, et au ministère, de mesurer l'efficacité et l'impact des activités menées, d'évaluer la pertinence des partenariats mis en place, de manière à les poursuivre ou non dans la durée ou dans d'autres pays.

L'évaluation poursuit les objectifs suivants :

Objectifs à visée rétrospective :

- Dresser un **bilan consolidé** des activités réalisées sur l'ensemble du projet FSPI. Le but est d'évaluer et d'apprécier la qualité de la mise en œuvre du projet et d'identifier les éventuels écarts entre les objectifs

initialement fixés et les résultats obtenus, en prenant en considération les contraintes exogènes liées aux spécificités régionales.

- **Évaluer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et produit les résultats escomptés**, en se basant sur les questions évaluatives définies ci-après.

Objectifs à visée prospective :

- A partir des constats et des réponses apportées aux questions évaluatives, **formuler des recommandations** permettant d'analyser les conditions de poursuite de l'accompagnement ou d'amplification de certaines activités, et notamment l'animation du réseau régional de cliniques créé durant le projet. Des propositions sont attendues sur le rôle que peuvent jouer le ministère et ses ambassades, l'AUF, et les universités bénéficiaires.

4- Prestation demandée

4.1 Bilan consolidé

Le bilan consolidé portera sur l'ensemble des composantes du projet FSPI. Il comprendra :

- Un **historique succinct de la mise en œuvre du projet** en identifiant, au regard de ce contexte particulier, les événements ayant eu une incidence sur ses activités et son niveau d'avancement ;
- **Une description de l'ensemble des activités réalisées, du niveau d'exécution financière, du suivi et de la gouvernance du projet**. Les éléments du bilan devront tenir compte des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts tels qu'initialement définis dans le rapport de présentation du projet.

4.2 Questions évaluatives

Pertinence

1. Le projet a-t-il été pertinent au regard des besoins identifiés ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Sa logique d'intervention et les solutions proposées étaient-elles adaptées aux besoins et contextes respectifs des différents pays bénéficiaires ?
- Le calibrage du projet (moyens disponibles, modalités d'intervention, choix des pays ciblés/périmètres) était-il pertinent au regard des objectifs recherchés et besoins identifiés ?
- Les enseignements tirés des précédentes initiatives sur la mise en place de cliniques juridiques ont-ils été pris en compte pour renforcer le projet ?
- Le choix des partenaires du projet (Université Paris 8, Lyon 3, Grenoble, Aix Marseille université et le RCJF) était-il pertinent avec les objectifs visés ?

Efficacité/Impacts

2. Dans quelle mesure le projet FSPI a-t-il atteint ses objectifs et produit les effets escomptés ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Le projet a-t-il permis de mettre en place ou redynamiser des structures de cliniques juridiques ?
- Le projet permet-il aux étudiants de participer au renforcement de l'accès au droit dans leur pays ?
- Le projet a-t-il permis de renforcer le dialogue et l'échange de bonnes pratiques au niveau régional voire international ?
- Le projet a-t-il permis de faire accepter ou renforcer l'intérêt pour l'enseignement clinique du droit ?
- Le cursus clinique est-il accepté par les universités bénéficiaires ?
- Les activités du projet sont-elles pertinentes avec les objectifs visés ?

Efficiences

3. Quel est le niveau d'efficiences du projet FSPI ? Les résultats du projet sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- La mise en œuvre des activités a-t-elle été efficace ?
- Le niveau des coûts de gestion est-il justifié ?
- Le budget initial approuvé a-t-il été respecté ?
- Les ressources allouées aux différentes activités du projet étaient-elles adéquates ?

Durabilité:

4. Les résultats et les effets produits par le projet FSPI sont-ils susceptibles de perdurer ?

Sous-questions (non exhaustives) :

- Comment les conditions de pérennité ont-elles été prises en compte dans la conception et le déploiement des dispositifs/outils financés par le projet ?
- En fin de projet, les résultats ont-ils un caractère durable ?
- Quel est le niveau de durabilité des cliniques juridiques opérationnelles (nouvellement créées ou revitalisées) ?
- Quels sont les moyens identifiés pour assurer l'autonomie des cliniques ?
- Le projet a-t-il généré du changement auprès des bénéficiaires ?

4.3 Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation

Le rapport d'évaluation comprendra une partie conclusive qui sera structurée autour de deux axes :

- **Principales conclusions** sur les questions évaluatives et **enseignements** qui s'en dégagent ;
- **Recommandations** pour le MEAE et l'AUF. Compte-tenu des enjeux liés à la fin du projet FSPI, ces recommandations porteront sur l'opportunité d'un suivi éventuel et le cas échéant la manière d'assurer le suivi de ces structures.

5- Pilotage de l'évaluation

Un comité de suivi sera institué et il se réunira au démarrage de la mission du consultant, puis suite à la réception du rapport provisoire et enfin, lors de la remise du rapport final. Il sera composé de l'AUF et du MEAE.

Les membres du comité de suivi ont pour fonction de faciliter la mission d'évaluation (accès aux contacts et informations), de permettre l'expression de la variété des points de vue, d'apporter des éclairages utiles aux consultants et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation, sachant que cette dernière reste seule responsable du contenu et de la qualité du rapport final. La validation des rapports donnant lieu à des financements est réalisée par le service commanditaire, après prise en compte des commentaires des membres du comité, dans le respect de l'indépendance des consultants.

6- Démarche et livrables

L'évaluation se déroulera en **deux phases comme indiqué ci-après**.

Les livrables seront rédigés en langue française.

L'usage des langues de travail du projet (français et arabe, anglais) par le consultant est souhaitable.

6.1 Collecte et analyses évaluatives

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les investigations prévues dans leur offre qui leur permettront de compléter et récolter les informations nécessaires à l'élaboration du bilan et à la formulation des premières réponses aux questions évaluatives.

↳ **Livrable : le rapport d'analyse provisoire** (30 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : le bilan consolidé provisoire du projet, les premiers éléments de réponses aux questions évaluatives, les hypothèses restant à confirmer, l'état des investigations restantes et l'échéancier.

Délai : le rapport provisoire sera remis 1 mois maximum après la première réunion du comité de suivi.

6.2 Finalisation

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les analyses nécessaires pour compléter leurs réponses aux questions évaluatives, établir leurs conclusions et proposer des recommandations.

↳ **Livrables :**

- **le rapport final** (50 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : un sommaire, un résumé de 2 à 4 pages au maximum, un exposé de la méthodologie et ses limites, le bilan consolidé du projet, les réponses aux questions évaluatives, les conclusions et recommandations. Seront annexées : la liste des sigles et acronymes utilisés, la liste des personnes rencontrées, la documentation exploitée.

- **la matrice de la fiche de synthèse de l'évaluation complétée** (cf. annexe 2)

Cette matrice sera utilisée par la cellule EVA du MEAE pour rédiger une fiche maquetée qui sera publiée sur le site du MEAE. Il est très important qu'elle respecte l'intégrité des résultats et que sa rédaction soit soignée, en respectant les consignes de limitation des caractères.

Délai : le rapport final sera remis 1 mois maximum après la réunion du comité de suivi portant sur le rapport provisoire.

Tous les livrables seront adressés au service commanditaire (MEAE) qui se chargera de les diffuser aux membres du comité de suivi avant leur réunion. Les consultants sont invités à prendre en compte les commentaires des membres du comité dans le respect de leur indépendance. Les livrables seront validés par le service commanditaire par courrier électronique.

Les soumissionnaires peuvent proposer des amendements à cette organisation, s'ils le jugent nécessaire. Ils justifieront les modifications proposées qui ne pourront pas concerner la date d'achèvement des travaux.

Exemple de plan pour le rapport final d'évaluation d'un projet FSPI

- **Première page** : mention des auteurs et de la date de l'évaluation, du nom et numéro du FSPI
- **Sommaire**
- **Objectifs de l'évaluation et méthodologie** : après l'énoncé des objectifs, brève description de comment l'évaluation a été menée (types d'investigations réalisées et sources mobilisées, instance de gouvernance de l'évaluation....) et quelles sont les limites de l'exercice (difficultés rencontrées qui ont pu réduire la portée des résultats, précaution vis-à-vis des résultats jugés fragiles).
- **Présentation du projet et du bilan consolidé** : rappel des objectifs du projet évalué et des principaux éléments du bilan consolidé (activités réalisées, indicateurs prédéfinis, exécution financière, explication des écarts qualitatifs et quantitatifs avec le prévisionnel, difficultés rencontrées, réajustements).
- **Analyses et conclusions** : réponses étayées aux questions évaluatives et conclusions qui en découlent pour le projet FSPI ou programme PISCCA.
- **Recommandations** : recommandations avec des précisions sur comment elles ont été définies et à qui elles s'adressent.
- **Annexes** : liste des sources mobilisées, membres de l'instance d'évaluation, personnes interviewées pour l'évaluation.....

7- Calendrier prévisionnel

Exemple :

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

Etapes ou tâches	Dates ou durées prévues
Date limite de dépôt des offres	15 septembre 2024 – 12h (Beyrouth)
Sélection du consultant	Fin septembre 2024
Réunion du comité de suivi de démarrage	Semaine du 30 septembre 2024
Remise de la note de cadrage	Semaine du 14 octobre 2024
Validation de la note de cadrage	Semaine du 21 octobre 2024
Remise du rapport provisoire	Semaine du 18 novembre 2024
Réunion du comité de suivi sur le rapport provisoire	Semaine du 25 novembre 2024
Remise du rapport final et de la matrice de la fiche de synthèse	Semaine du 9 décembre
Réunion du comité de suivi sur le rapport final	Semaine du 16 décembre

8- Budget

Le budget maximum disponible pour cette évaluation s'élève à 20 180 €, et comprend la rémunération et les frais de déplacement, dans au moins 3 pays sur les 5. Les visites de terrain auprès de certains bénéficiaires seront organisées en prenant en considération les conditions de sécurité dans les pays où les activités ont été mises en place. Ils sont a priori exclus en Irak et dans les Territoires palestiniens. Le choix des pays pour mener l'évaluation sur place sera laissé à l'appréciation des candidats en étroite concertation avec le commanditaire.

9- Méthodologie

9.1 Documentation disponible

- **État de la documentation et des informations disponibles :**

Lors de la première réunion avec le comité de suivi, le service commanditaire fournira aux consultants la documentation disponible qu'il leur appartiendra de compléter.

Concernant les activités mises en œuvre par l'AUF, la documentation disponible est la suivante :

- Bilans menés auprès des bénéficiaires ;
- État comptable retraçant les niveaux d'engagement et de dépenses se référant aux activités menées dans le cadre du projet ;
- Comptes rendus des comités de pilotage ;
- Rapport d'activité à mi-parcours ;
- Comptes-rendus des différentes activités réalisées ;
- Press book

Concernant les indicateurs du projet :

- Les tableaux de suivi des indicateurs complétés

9.2 Entretien avec les parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

L'évaluation comportera des entretiens avec l'équipe du projet au sein de l'AUF, certains partenaires français du projet et avec une sélection de correspondants dans les universités et enseignants bénéficiaires du projet, éventuellement avec des étudiants cliniciens.

9.3 Mission de terrain

L'évaluation pourra comprendre des missions qui concerneront les pays bénéficiaires, dans la limite des conditions sécuritaires. Des entretiens à distance pourront être envisagés comme alternative.

Cette phrase pourra comprendre des missions au Liban, Egypte et Jordanie.

Des entretiens à distance devront être prévus (Irak et Territoires palestiniens à minima, voire autres pays en cas de dégradation de la situation sécuritaire).

9.4 Enquête en ligne

Parmi les moyens d'investigations, le prestataire est tenu de réaliser au moins une enquête en ligne auprès des bénéficiaires (par exemple, les personnes, parmi les bénéficiaires, ayant participé à des formations). L'AUF mettra à disposition les coordonnées des différents partenaires. Les propositions devront indiquer le logiciel d'enquête à distance qui sera utilisé et fournir des indications sur les traitements statistiques prévus. Le prestataire devra garantir la confidentialité des traitements.

10- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet

Exemple :

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leur offre par mail au plus tard le 15 septembre 2024 à 20h00 (heure de Beyrouth) à l'adresse suivante : mireille.el-rayess@auf.org

L'offre devra comprendre :

- **Une proposition technique** (maximum 20 pages) présentant la compréhension des contextes des objectifs de l'évaluation, la démarche méthodologique avec un descriptif des différents outils de collecte qui seront mobilisés, le calendrier prévisionnel
- Une répartition prévisionnelle du nombre de jours par phase, en utilisant **l'annexe financière jointe**
- Les **CV des consultants** mobilisés pour les travaux
- Description de **l'expérience du soumissionnaire** en évaluation de projet
- Pièces nécessaires à l'engagement (**RIB, devis et le numéro de SIRET...**)

Critères de sélection :

La sélection des offres sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Compétences des experts dans le champ évalué (thématique, linguistique et géographique)	20
Compétences en matière d'évaluation de projet	20
Compréhension des objectifs / besoins du commanditaire	20
Approche méthodologique	20
Nb de jours d'expertise mobilisés	10
Prix	10

ANNEXE 1

Offre financière : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire			
Nom de la Société		SIRET	

	Nom Expert 1	Nom Expert 2	Nom Expert 3		
Montant par jour					

1- Phase de Cadrage	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (1)							

2 - Phase de collecte et d'analyse	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (2)							

3 - Finalisation	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT

4- Autres frais						Montant HT

Total Nb de jours	
Coût total (ST 1 + 2 + 3+4) HT	
Coût total TTC	

Matrice pour la fiche de synthèse des évaluations externalisées des projets FSPI

En vertu de la décision du MEAE de publier depuis 2021 les résultats des évaluations des projets FSPI-PISCCA sur le site France Diplomatie, cette matrice est à renseigner pour toutes les évaluations de projets FSPI qui ont été réalisées par des experts indépendants (évaluation dite « externe »). Elle doit être rédigée par les évaluateurs mandatés pour réaliser l'évaluation finale du FSPI et jointe au rapport final de l'évaluation qui sera transmis par les évaluateurs au service du MEAE responsable du projet.

Avertissements pour la rédaction de la matrice :

- Le contenu de cette matrice a vocation à être maqueté sous forme de fiche de synthèse d'une seule page (un recto-verso) qui est identique pour les évaluations de tous les projets FSPI financés par le MEAE. En conséquence, **il est très important de bien renseigner l'intégralité des rubriques et de respecter les limitations indiquées en rouge** (Nb de thématiques ou ODD ; Nb de caractères maximum).
- **La qualité de la rédaction doit être irréprochable car la fiche de synthèse sera publiée sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.** La fiche est susceptible d'être lue par un large public : parlementaires, ONG, chercheurs, citoyens. Il importe donc que sa rédaction permette à tout le monde de comprendre aisément le projet, ses principaux résultats et les recommandations émises par les consultants.
- Le contenu ne doit pas être confondu avec un support promotionnel ou de communication qui ne mettrait en avant que les réussites du projet. **Il est essentiel que les éléments restituent fidèlement les principaux résultats constatés par les évaluateurs, qu'ils soient bons ou inférieurs aux prévisions.** Il conviendra pour cela de respecter la proportionnalité entre les points forts et les points faibles relevés dans le rapport d'évaluation.
- **Il est attendu une rédaction en français.** Néanmoins, si les évaluateurs ne sont pas francophones, la rédaction pourra être réalisée en anglais ou espagnol. La cellule Evaluation (DPO-EVA) se chargera de la traduction en français.
- Si vous utilisez des **acronymes, veillez à développer les sigles lors de la première utilisation.**
- **Avant de rédiger la matrice, nous vous invitons à prendre connaissance d'exemples de fiches de synthèse déjà publiées** sur le site du MEAE : [Evaluation de projets FSPI-PISCCA](#)

1- Informations générales sur le projet et l'évaluation

Présentation du projet évalué

Nom du projet : Renforcement de l'accès au droit de populations vulnérables d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient par la création d'un ensemble de cliniques juridiques universitaires – Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens.

Pays concerné : Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens.

Date du début du projet (mois-année): /..... **Date de fin du projet** (mois-année): .../....

Financement MEAE accordé (en euros):

Cofinancements du projet (en euros):

Si le projet a été effectivement cofinancé, indiquer le nom des co-financeurs et le montant de leurs contributions en euros :

...../.....

Informations sur l'évaluation finale du projet

Date d'achèvement de l'évaluation (mois-année) :/.....

Nom du cabinet ou des experts ayant réalisé l'évaluation :

.../.....

Méthodologie utilisée pour l'évaluation :

Mentionnez les principaux outils de collecte et de traitement des informations utilisés pour réaliser l'évaluation. Exemples : Entretiens individuels (Nombre), entretiens collectifs (Nb), consolidation des données de suivi, revue documentaire, enquête auprès des bénéficiaires (Nb)....

20 mots maximum (environ 150 caractères espaces compris)

.../.....

Montant de l'évaluation (en euros):

2- Contexte, objectifs et principales réalisations du projet

Contexte :

L'exposé doit mettre en évidence les principaux éléments utiles à la compréhension du contexte qui a justifié la mise en œuvre du projet (se concentrer sur les difficultés repérées / les problématiques sur lesquelles le projet a souhaité agir).

130 mots maximum (environ 800 caractères espaces compris, soit 10 lignes maximum dans cette maquette)

...../.....

Présentation des objectifs et activités

Rappeler en une phrase la finalité du projet puis mentionnez les principaux objectifs et activités qui structurent le projet (ne pas mentionner la composante « Management » qui est commune à tous les projets).

130 mots maximum (environ 800 caractères espaces compris)

...../.....

Principales réalisations

Ces éléments serviront à valoriser les principales réalisations du projet qui seront mentionnées en première page des fiches de synthèse. Il est recommandé de grouper les éléments par composante pour les FSPI ou grands thèmes pour donner à voir une pluralité de réalisation et ne pas se concentrer sur une seule dimension du projet. Lorsque des cibles avaient été définies lors de la conception du projet mentionnez-les à côté des résultats obtenus, par exemple : XX jeunes formés (XX prévus). La rédaction doit être très synthétique car ces éléments apparaîtront sous forme de petits paragraphes et ils doivent se focaliser sur les réalisations le plus significatives (ne pas chercher l'exhaustivité)

Au total, entre 150 et 170 mots (environ 1.100 caractères espaces compris)

Principales réalisations 1 :

...../.....

Principales réalisations 2 :

...../.....

Principales réalisations 3 (si besoin):

...../.....

3- Principaux résultats de l'évaluation

Par souci d'harmonisation des fiches de tous les FSPI-PISCCA, il est demandé de **présenter les principaux résultats de l'évaluation en abordant successivement, 4 thèmes** :

1 - Le jugement des évaluateurs sur la pertinence du projet :

L'exposé doit permettre de savoir si les évaluateurs ont jugé le projet plus ou moins pertinent. Pour expliquer le résultat, il convient d'évoquer les principaux éléments qui justifient le niveau de pertinence observé. Exemples d'éléments susceptibles d'être mis en avant selon le niveau de pertinence: les objectifs et activités proposées étaient + ou - adaptés aux besoins des bénéficiaires visés - au contexte / Le projet a été lancé à un moment propice (pour telle ou telle raison) et il a + ou - su s'adapter aux évolutions du contexte / Les modalités d'interventions choisies étaient + ou - adaptées aux capacités partenaires ou aux bénéficiaires finaux visés / Le choix des partenaires étaient + ou - judicieux / Les financements du projet étaient + ou - adaptés à ces ambitions....

2- Les principaux résultats positifs constatés par les évaluateurs :

L'exposé doit rendre compte des principaux résultats en mettant en avant les effets positifs constatés sur les bénéficiaires (personnes ou organisations soutenues selon les cas). Attention, il ne s'agit pas de rendre compte de toutes les activités réalisées (dont les plus importantes auront été valorisées en première page), mais bien de présenter les principaux effets positifs, les améliorations-progrès observés imputables au projet.

3 – Les principales faiblesses ou difficultés constatées par les évaluateurs :

L'exposé doit permettre de comprendre quelles sont les principales faiblesses observées dans la mise en œuvre du projet ou l'atteinte des résultats escomptés. Il s'agit de se concentrer sur les éléments qui ont pu pénaliser, par exemple : la capacité du projet à atteindre tous ses objectifs / la capacité à déployer ou financer les activités prévues dans les temps / la capacité de suivre et piloter le projet.../ la capacité à mobiliser les partenaires ou bénéficiaires.../ des freins induits par la survenance de crises ou l'évolution du contexte...

4- Les éléments susceptibles de favoriser, ou non, la durabilité des résultats obtenus :

Pour finir, il est attendu des éléments permettant d'estimer si certains résultats du projet ont un effet durable (ou non) et si les évaluateurs ont identifié (ou non) des éléments, des pistes susceptibles de prolonger ses effets.

IMPORTANT : il est attendu que l'exposé rendent compte de la diversité des résultats constatés. Généralement, l'ensemble des éléments qui figurent dans la partie 2 ou 3 (selon qu'ils soient considérés comme + ou -) permet de traiter des thèmes suivants : l'efficacité du projet (atteinte des résultats escomptés) ; l'efficacité du projet (gouvernance et pilotage, bonne gestion des ressources humaines et financières disponibles, bonne gestion du temps) ; la recherche d'articulation-complémentarité avec d'autres actions similaires quand existent ; la visibilité du projet et de ses résultats. **Veillez à rester fidèle à l'intégralité des résultats de l'évaluation en respectant la proportionnalité entre les résultats positifs et les faiblesses observés.**

Entre 500 et 600 mots (soit 40 lignes maximum dans cette matrice)

Exposé sur les principaux résultats de l'évaluation :

...../.....

4- Recommandations de l'évaluation

L'exposé doit permettre de comprendre les recommandations proposées par les consultants. Ces dernières doivent être présentées de façon très synthétique. Si les recommandations des évaluateurs sont nombreuses, il conviendra de les regrouper par grands thèmes. Les recommandations doivent être précises et opérationnelles. Veillez à les rédiger de telle sorte qu'elles soient compréhensibles par le plus grand nombre (et pas uniquement par ceux qui connaissent le projet).

Dans l'ensemble : 300 mots maximum

- **Titre de la recommandation 1** : description.....
- **Titre de la recommandation 2** : description.....
- **Titre de la recommandation 3** : description.....